

La concurrence entre *chandail*, *gilet* et *sweater* en français laurentien : le rôle des chroniqueurs de langue

Thibault, André¹ & Avanzi, Mathieu²

1. Sorbonne Université. 2. Université de Neuchâtel.

andre.thibault@sorbonne-universite.fr

mathieu.avanzi@unine.ch

Résumé. Il existe un vaste corpus de chroniques de langue portant sur le français québécois, mais il est difficile d'évaluer l'influence réelle de ces observateurs de l'usage sans études monographiques ciblées. Le but de cette contribution est d'observer le comportement à travers le temps de la triade *chandail-gilet-sweater*, trois variantes lexicales en concurrence depuis plus d'un siècle pour la désignation de ce que l'on appelle en France un *pull*. Il s'avère que le triomphe (récent) de *chandail* sur ses concurrents (documenté à travers des enquêtes en ligne auprès de plusieurs milliers d'internautes) semble représenter un cas d'école, *sweater* étant pratiquement sorti de l'usage (sauf en Acadie) et *gilet* se réfugiant dans l'est du Québec, alors que les données des atlas linguistiques traditionnels montrent que ces deux variantes dominaient naguère encore l'usage, *chandail* étant inusité chez les aîeux. Si *sweater* a simplement été critiqué pour son statut d'anglicisme, *gilet* l'a plutôt été en raison de sa gênante polysémie dans le français québécois d'autrefois.

1 Introduction

Cette contribution s'insère dans le paradigme des travaux portant sur la géolinguistique des régiolectes du français, et plus précisément sur celle des français d'Amérique, dans le cadre méthodologique renouvelé du *crowdsourcing* (v. Avanzi / Thibault 2018, 2020 et 2025 ; Thibault / Avanzi 2023 ; Remysen / Thibault à paraître). Des enquêtes en ligne, auxquelles ont pris part des milliers d'internautes, offrent aux chercheurs une manne de données nouvelles ; la possibilité de les confronter aux relevés atlantographiques d'antan¹ décuple leur valeur heuristique.

Dans le cadre de cet article, il sera question plus précisément d'évaluer la concurrence à laquelle se sont livrées les variantes lexicales *chandail*, *gilet* et *sweater* « pull » en français laurentien au cours du siècle dernier, en tirant parti de données variées et complémentaires issues de sources primaires² et secondaires³ ainsi que de résultats d'enquêtes en ligne⁴.

2 La concurrence entre *chandail*, *gilet* et *sweater*

Les gens de Québec qui déménagent à Montréal se le font souvent dire : *gilet* pour désigner ce que l'on appelle couramment en France un 'pull' y est inusité car *chandail* y domine l'usage (v. § 2.1 ci-dessous, Figure 1). En revanche, à Québec et dans ses zones d'influence (dont l'Abitibi québécois et ontarien, zones de peuplement relativement récent), on retrouve plutôt *gilet* (v. § 2.2 ci-dessous, Figure 2), alors que l'anglicisme *sweater*, autrefois très répandu, ne domine plus que dans le sud-est du Nouveau-Brunswick (v. § 2.3 ci-dessous, Figure 3). Cette situation affiche un fort contraste avec l'usage dominant en France, où c'est en fait *pull* qui domine. Comment en est-on arrivé là ? Nous allons voir que le discours des chroniqueurs de langue semble avoir joué un rôle déterminant dans l'évolution de ces dénominations, tout comme dans le retrait d'un ancien concurrent, l'anglicisme *sweater* – en fait bien répandu autrefois au Québec, et pas seulement en domaine acadien.

Il est difficile a priori d'y voir clair car de nombreuses sources secondaires définissent mal le sens de ces différentes lexies, à coups de gloses incomplètes, synonymiques ou circulaires. Bien peu d'ouvrages détaillent un par un les sèmes les plus importants (/± qui s'ouvre sur le devant/ ; /± à manches longues/ ; /± en tricot/ ; /± en tissu extensible/ ; etc.). Quoi qu'il en soit, nous passerons les lexies en revue dans cet ordre : 2.1. *chandail* ; 2.2. *gilet* ; 2.3. *sweater*.

2.1 La variante *chandail* et ses origines incertaines

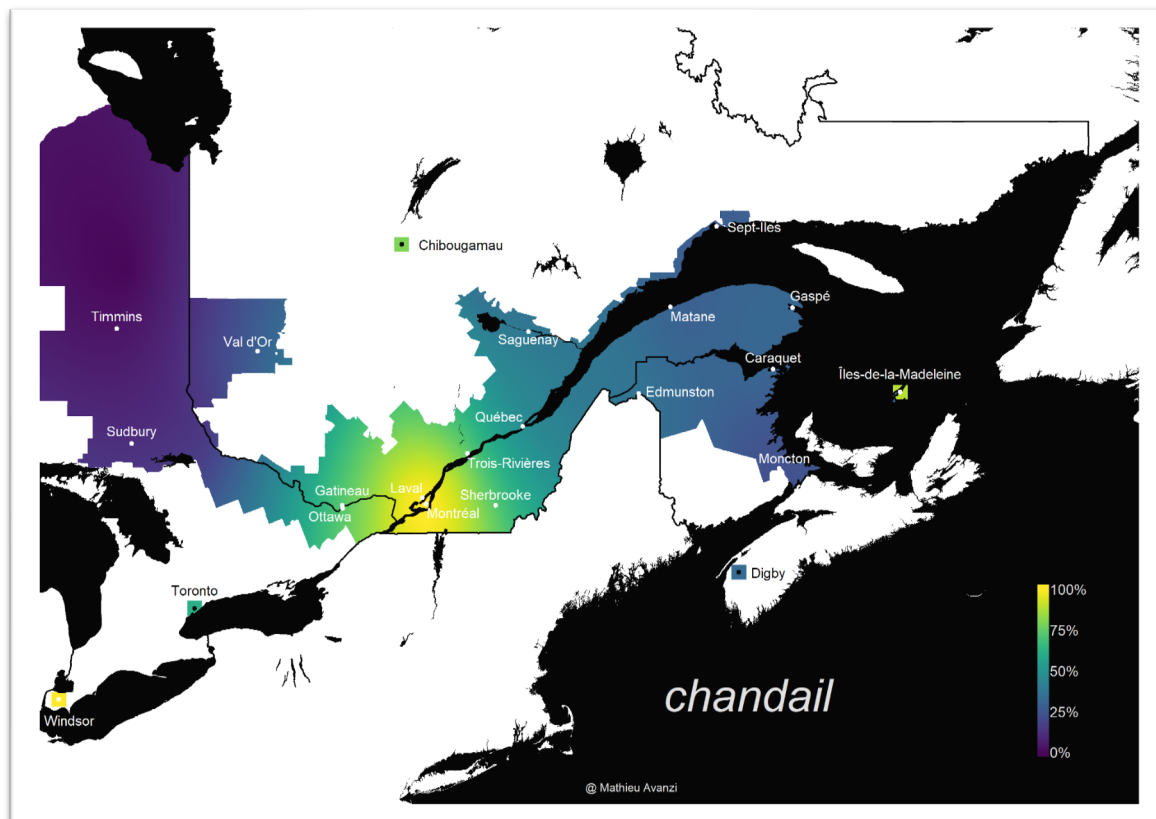


Figure 1. Aire d'extension et vitalité déclarée de l'utilisation du mot *chandail* dans l'est du Canada, enquêtes FDNR (2017) ; les points superposés sont tirés de l'ALEC (1980) et de Lavoie *et al.* (1985)

Des variantes lexicales examinées c'est la plus répandue en français québécois contemporain, mais cette domination est très récente – le mot est presque absent de l'ALEC⁵, et totalement absent de Lavoie *et al.* 1985 (Figure 1), ce qui laisse envisager une explosion de l'usage dans les dernières décennies du siècle dernier, impulsée à partir des centres urbains (car les grands magasins diffusent déjà le mot dans la presse depuis le début du 20^e siècle). Quoi qu'il en soit, et malgré ses origines parisiennes, il est loin d'être aussi neutre et répandu de nos jours dans l'usage hexagonal.

Il convient de dire quelques mots d'abord sur son origine mal établie. Voici la notice du TLF : « 1894 (d'apr. L. CLÉDAT, *Dict. étym.*, 4^e éd., p. 117, note d'apr. J. VENDRYES, *Le Langage*, 1921, p. 226). Abrév. pop. de (*mar*)chand d'ail, nom donné au tricot porté par les vendeurs de légumes aux Halles de Paris. » Le référencement de la première attestation n'est pas clair, et l'explication n'est pas entièrement satisfaisante : l'apocope est beaucoup plus fréquente que l'aphérèse en français, il faudrait attester l'existence de la lexie *marchand d'ail* dans les textes de l'époque, et s'assurer que ces marchands étaient plus susceptibles que d'autres de porter un tel vêtement.

Des recherches dans Gallica nous ont permis de retracer l'origine de la date de 1894, dont on va voir qu'elle ne correspond pas à un texte dûment référencé mais seulement à une affirmation – donc à prendre pour ce qu'elle est, sans plus. Dans un premier temps, on retrouve un article de L. Sainéan paru dans le journal *Le Temps* (29 mars 1915, p. 2, col. 6) et portant sur l'argot des tranchées, dont voici l'extrait qui nous intéresse :

C'est un mot nouveau [*chandail*], un des derniers venus du vocabulaire parisien. Il fit son apparition dans les premières années du vingtième siècle. Aucune publication lexicographique ne le donne avant 1905. Le *Nouveau Larousse illustré*, qui tient compte du mouvement de la langue contemporaine, n'en fait mention que dans son *Supplément* qui est de 1906. On y lit :

Chandail, sorte de gilet ajusté, ou maillot de laine ou de coton, à col droit ou réversible, sans boutons ni boutonnieres, que portent les cyclistes, les coureurs, etc.

Des glossaires provinciaux, le seul où on le trouve, est le récent *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*, par Verrier et Onillon (Angers, 1908), qui le qualifie de « mot nouveau ».

Voilà pour la lexicographie. En ce qui concerne la littérature, *chandail* ne se lit que tout récemment, par exemple dans les derniers romans sociaux de J.-H. Rosny aîné.

Mais avant d'être adopté par les lexicographes et les littérateurs, notre mot a été employé dans le commerce. Pour être fixé à cet égard, j'ai adressé à nos grands magasins ces trois questions :

1° A partir de quelle année, l'article *chandail* figure-t-il dans les catalogues de votre maison ?

2° Quelle ville de France vous a procuré les premiers chandails ?

3° Quelle classe sociale s'en est tout d'abord servie ?

J'ai reçu une seule réponse, celle du Bon Marché, et celle-là est plutôt évasive. Je la donne pourtant à titre documentaire (13 janvier 1915) :

En réponse à votre estimée du 11 écoulé nous avons l'honneur de vous informer que le nom de *chandail* donné à ces tricots provient de ce qu'ils ont été portés d'abord par les marchands d'aux qui criaient autrefois leur marchandise dans la rue comme les marchands d'habits. *Chandail* ! Nous avons toujours eu ces articles. Nous ne pouvons vous donner de renseignements plus précis, mais nous pensons que vous pourrez vous documenter utilement au musée Carnavalet.

Quelques jours après, mon ami Henri Clouzot m'écrivait :

J'ai été hier au Louvre, où de vieux employés fervents de canotage se souviennent d'avoir porté des chandails il y a trente ans au moins. On les achetait au Petit-Matelot, quai d'Anjou. Sans avoir lu l'*Intermédiaire*, ils donnent l'étymologie : marchand d'ail.

Rappelons encore qu'une question sur le pays d'origine de *chandail*, posée dans l'*Intermédiaire* du 14 juillet 1914 par le docteur Dorveaux, a reçu cette réponse, signée Em. G. :

En Angleterre, on aurait donné le nom de *chandail* à une chemise de laine portée par les Roscovites (habitants du pays de Roscoff, Finistère), qui, enrégimentés, passent la Manche, depuis nombre d'années, pour vendre leurs légumes (ail, échalotes, pommes de terre, etc.). On les appelle *marchand d'ail*, et par abréviation, *chands d'ail*.

En somme, rien de précis : des oui-dire, de vagues présomptions... Aucun texte, aucun témoignage documentaire. Nous continuons d'ignorer et la date approximative de l'apparition du mot *chandail* dans le commerce parisien, et quelles gens de la population parisienne ont porté les premiers tricots de ce nom. Faute de ces renseignements indispensables, l'explication courante – celle de *chand d'ail* ou *marchand d'ail* – ne peut être admise que sous bénéfice d'inventaire. Cette prétendue solution a tout à fait l'air de ce que les grammairiens appellent une *étymologie populaire*, c'est-à-dire une interprétation superficielle fondée sur les seules apparences ; et les apparences, ici comme ailleurs, peuvent être trompeuses.

La vraie première attestation textuelle fiable semble donc remonter à 1906, dans le *Supplément* du *Nouveau Larousse Illustré*, et non à 1894. Mais d'où vient donc cette date donnée par le TLF, qui cite Clédat, lequel cite à son tour Vendryes ? Il faut se replonger dans *Le Temps*, mais daté cette fois-ci du 1^{er} avril (!) 1915,

p. 6, col. 1-2, pour en retrouver la source ; il s'agit d'un billet paru dans la rubrique « Correspondance » et signé par Antoine Thomas :

[titre] **L'origine du mot chandail**

Bourg-la-Reine, 29 mars 1915.

Monsieur le directeur,

M. L. Sainéan ayant fait part à vos lecteurs de ses efforts infructueux pour découvrir l'origine du mot *chandail*, permettez-moi de leur faire connaître le résultat d'une enquête que j'ai provoquée à ce sujet il y a plus d'un an et qui donne pleine satisfaction à la curiosité du public, grâce au zèle intelligent de MM. Camerlynck, professeur au lycée Saint-Louis, et Beltette, professeur au lycée de Tourcoing, à qui il convient de reporter tout le mérite du succès obtenu.

M. Beltette a reçu la lettre suivante, que je suis autorisé à reproduire :

Villers-Bretonneux, le 21 mars 1914.

Je me hâte de répondre à votre honorée d'hier et suis très heureux de vous renseigner sur l'étymologie du mot *chandail* qui, entre parenthèses, n'a rien d'esthétique. Le *chandail* pour messieurs, dames et enfants a été créé par moi, il y a vingt et un ans, et mon échantillon déposé au secrétariat du conseil de prud'hommes à Amiens, le 5 mai 1894. Sur le seul et premier métier paru, que j'avais déjà depuis 1880, susceptible de fabriquer ce genre, je faisais pour un de mes clients de Paris, M. Pringault, rue des Bourdonnais, quelques douzaines d'un article souple, à côte 2 et 2, destiné aux forts de la halle, marchands d'ail, etc. Et, en bon Parisien, le père Pringault en était arrivé, par abréviation, à me demander son « genre » pour ses « chands d'ail ». De là me vint l'idée d'appeler ma création *chandail*, terme qui vient de « marchand d'ail », comme je l'ai souvent dit, bien que beaucoup l'ignorent encore. La chose remonte donc à trente-quatre ans, mais le mot *chandail* n'a paru sur factures et catalogues que depuis 1894. Aujourd'hui, tous les fabricants de bonneterie de France, et même de l'étranger, font du *chandail*. Cet article a pris rapidement une grande extension. L'armée l'a adopté, et j'en fournis pour les troupes du Maroc et autres...

Agréer, etc.

DELAUX-CHATEL.

Je crois que cette lettre peut se passer de commentaire. Comme me l'écrivait M. Camerlynck, le 29 mars 1914, nous pouvons nous réjouir de posséder – ce qui arrive bien rarement en pareille matière – l'acte de naissance authentique d'un néologisme français dont la vitalité ne fait plus question aujourd'hui.

Veillez agréer, etc.

ANTOINE THOMAS,

Membre de l'Institut

La date de 1894 ne renvoie donc à aucun texte attesté, mais à la date où un « échantillon » de chandail aurait été « déposé au secrétariat du conseil de prud'hommes à Amiens », entraînant l'apparition du mot « sur factures et catalogues [...] depuis 1894 ». Elle n'a donc aucune valeur philologique. Quant à l'anecdote, son auteur (un certain Delaux-Chatel, cité par un certain M. Beltette, cité à son tour par A. Thomas) s'attribue le beau rôle dans la création du terme mais il n'a peut-être fait que reprendre une dénomination qui circulait déjà dans le milieu des halles. Nous préférons en l'occurrence suivre L. Sainéan plutôt qu'A. Thomas et voir en cette étymologie une proposition douteuse ayant encore besoin d'être étayée.

La date de 1894 n'étant plus valable comme première attestation, nous en arrivons à la situation paradoxale où la plus ancienne attestation connue du mot n'est plus originaire de France, mais bien du Québec :

5,000 LBS DE LAINE WHEELING de fabrication canadienne, à 2 ou 3 brins, pour bas, mitaines et **chandaills**. [publicité] (*La Presse*, 10 nov. 1900, p. 22, col. 3)

Les chercheurs familiers avec la presse québécoise du début du 20^e siècle savent que la mode d'origine parisienne avait déjà la faveur des acheteurs à l'époque, et que vêtements et dénominations traversaient l'Atlantique en un rien de temps : nous en avons là un exemple spectaculaire. Le contexte suggère que le mot désigne ici un tricot de laine. Très tôt, il commence à figurer dans la littérature :

On voyait aussi un jeune homme, gros et court, le buste enveloppé d'un **chandail** en grosse laine rouge, la tête couverte d'une casquette à carreaux blancs et noirs et les mains profondément enfoncées dans les poches d'un pantalon de bouracan. Son teint, très brun, disait les étés passés dans l'air des bois. (Damase Potvin, *Le Français*, 1925, p. 115)

Puis, on le voit apparaître dans une tentative de reproduction de l'oral populaire spontané, signe d'un enracinement dans l'usage courant :

Quiens, passe-moi donc mon suroît et mon **chandail**, j'ves l'abrier. (André Audet, Littérature radiophonique, 23 nov. 1938, sketch 147, p. 3)

En ce qui concerne l'élargissement du sémantisme, des contextes apparaissent peu à peu qui mettent en scène un vêtement disposant d'une fermeture éclair, donc un vêtement qui s'ouvre sur le devant (contrairement à un pull, mais de pair avec un gilet) ; cf. cette attestation de 1940 relevant du discours des chroniqueurs de langue :

“Fermoir éclair” et “fermeture éclair” se disent également dans les catalogues de France. On dit aussi tout simplement : éclair. L'éclair d'une sacoche, d'un manchon, d'un chandail, changer l'éclair, poser un éclair ; un manchon éclair, une sacoche éclair, une valise éclair, un **chandail** éclair, une salopette éclair. (Jacques Clément, *La Presse*, 16 nov. 1940, p. 23)

Détail révélateur, on relève très tôt des contextes dans la langue du commerce où *chandail* est proposé comme variante française de *sweater*, comme si ce dernier était mieux connu du grand public et qu'il était encore nécessaire de l'utiliser pour gloser *chandail* :

Chandails (sweater) en laine fine bleu-marins [*sic*] pour garçons [...]. [annonce] (*L'Événement*, 4 sept. 1917, p. 4, col. 4-5.)

Le discours des chroniqueurs enjoint d'ailleurs les usagers à remplacer *sweater* par *chandail* :

Sweater. – **Chandail**, tricot, gilet de laine, jersey. (Étienne Blanchard, *Dictionnaire de bon langage*, Paris, 1914, p. 271)

“Le zipper de mon sweater est brisé, je vais m'acheter un windbracker [*sic*].” Dire : “L'éclair de mon **chandail** est brisé, je vais m'acheter un coupe-vent.” (Jacques Clément, *La Presse*, 28 mars 1942, p. 30)

Plus révélateur encore, le remplacement de *sweater* par *chandail* devient même un sujet de blague pour les humoristes, ce qui montre bien que le discours des chroniqueurs avait su se frayer un chemin jusque dans les représentations des locuteurs lambda :

– Bilou : Je vends [...] plus de **chandails** que de “sweater”. Des “mop” ça ne se vend plus du tout... on achète des vadrouilles. (Adolphe Brassard [1889-1962], Littérature radiophonique, 11 août 1942, p. 6)

Au fil d'arrivée, on se retrouve au 21^e siècle avec un *sweater* devenu désuet (v. ci-dessous § 2.3.), un usage sémantiquement élargi de *chandail* au Québec (v. DQA 1992 et surtout GDT, cité *infra*) par rapport à sa valeur en France, ainsi qu'une fréquence plus élevée et une connotation moins marquée, comme en atteste le commentaire ci-dessous :

Le mot [*chandail*] semble peu à peu sortir de l'usage en France ; il n'est pas sûr d'ailleurs qu'il y ait été également répandu et le sens que lui donnent les locuteurs est un peu flottant. Bien vivant au Québec, il y correspond à des réalités diverses. (Rézeau 1996, 140-141)

Le passage suivant, tiré de la presse parisienne contemporaine, semble aussi suggérer que l'usage du mot *chandail*, flanqué de guillemets à connotation autonymique, aurait quelque chose de suranné aujourd'hui dans l'Hexagone :

Le plaid rose pâle jeté sur le canapé qui enlumine le teint comme un réflecteur, l'éclat bleu du **chandail** (elle appartient à la génération « **chandail** ») porté sur une longue

kurtha près du corps [...], tout démontre un art subtil et raffiné de la scénographie.
(*Libération*, 24 avril 2025, p. 28)

	<i>Europresse</i> , ressources en français, Canada – totalité des archives		<i>Europresse</i> , ressources en français, France – totalité des archives	
	N° d'occ.	Pourcentage	N° d'occ.	Pourcentage
<i>gilet(s)</i> ⁶	17 113	10,99 %	206 118	51,16 %
<i>chandail(s)</i>	129 813	83,33 %	6 182	1,53 %
<i>sweater(s)</i>	341	0,22 %	1 808	0,45 %
<i>pull(s)</i>	8 515	5,46 %	188 817	46,86 %
Total	155 782	100,00 %	402925	100,00 %

Tableau 1. Proportions respectives des quatre variantes concurrentes
dans la presse canadienne et française

Ce relevé (v. Tableau 1 ci-dessus ; 04/12/2025) dans la presse canadienne et française montre de manière spectaculaire l'hégémonie de *chandail* au Canada (83,32% de toutes les attestations par rapport à ses concurrents), alors qu'en France il doit se contenter d'un maigre 1,53%, *gilet* et *pull* se partageant la part du lion.

Au Québec, l'usage du mot a explosé et, avec lui, ses possibilités combinatoires. Le GDT en donne une définition très complète et nuancée : « Vêtement extensible qui couvre le haut du corps, fermé, boutonné ou à fermeture éclair, en tricot ou non, que l'on porte directement sur la peau ou par-dessus un autre vêtement plus léger. » Il ajoute avec un luxe de détails : « *Chandail* est un terme générique en français du Québec. Il sert à désigner le cardigan, le tricot, le polo, le débardeur, le tee-shirt, mais ni le chemisier (aussi appelé *blouse*) ni la chemise, qui sont des vêtements généralement non extensibles. Il peut comporter un capuchon, un col roulé, une ouverture lacée, des manches longues ou courtes, etc. Par ailleurs, comme c'est le cas dans l'ensemble de la francophonie, le terme *chandail* est aussi utilisé comme spécifique pour désigner un tricot. » Ce ne sont certainement pas tous les Québécois qui utilisent *chandail* pour désigner un tee-shirt, mais nous manquons de données d'enquête pour circonscrire cet usage⁷. Enfin, une remarque sur *sweater* clôt l'article : « L'emprunt intégral à l'anglais *sweater*, bien implanté dans l'usage en Europe francophone [?], ne s'inscrit pas dans la norme sociolinguistique du français au Québec. » Cette remarque est étrange, dans la mesure où ce mot est de nos jours extrêmement rare en français d'Europe (v. Tableau 1 ci-dessus), où l'on entend régulièrement toutefois *sweat* (prononcé [swit] !) issu par apocope de *sweatshirt* pour désigner ce que l'on appelle au Québec un (*gilet/chandail en*) *coton ouaté*.

2.2 La variante *gilet*

En ce qui concerne *gilet*, le sème /qui s'ouvre devant/ est le plus déterminant pour bien circonscrire sa principale valeur dans l'usage de France ; en revanche, au Québec, il est aussi employé (à tout le moins sur une partie du territoire) pour désigner des vêtements couvrant le haut du corps mais ne s'ouvrant pas sur le devant, ce qui en fait un concurrent de l'anglicisme *sweater*, ainsi que de l'innovation française *chandail*. Cela dit, dès son apparition dans le discours des chroniqueurs et pendant plusieurs décennies, *gilet* a désigné en français québécois ce que l'on appelle aujourd'hui un « veston ». Cette particularité sémantique (aujourd'hui désuète) ne coïncidant pas avec la norme hexagonale a fait de *gilet* une cible des chroniqueurs, qui n'ont eu de cesse de rappeler que cet emploi est un québécisme à proscrire – sans insister suffisamment sur le fait que les autres sens de *gilet* en français québécois existent aussi en français d'Europe. C'est peut-être pour cela que *chandail* a fini par le dominer dans l'usage, à tout le moins dans certaines régions.

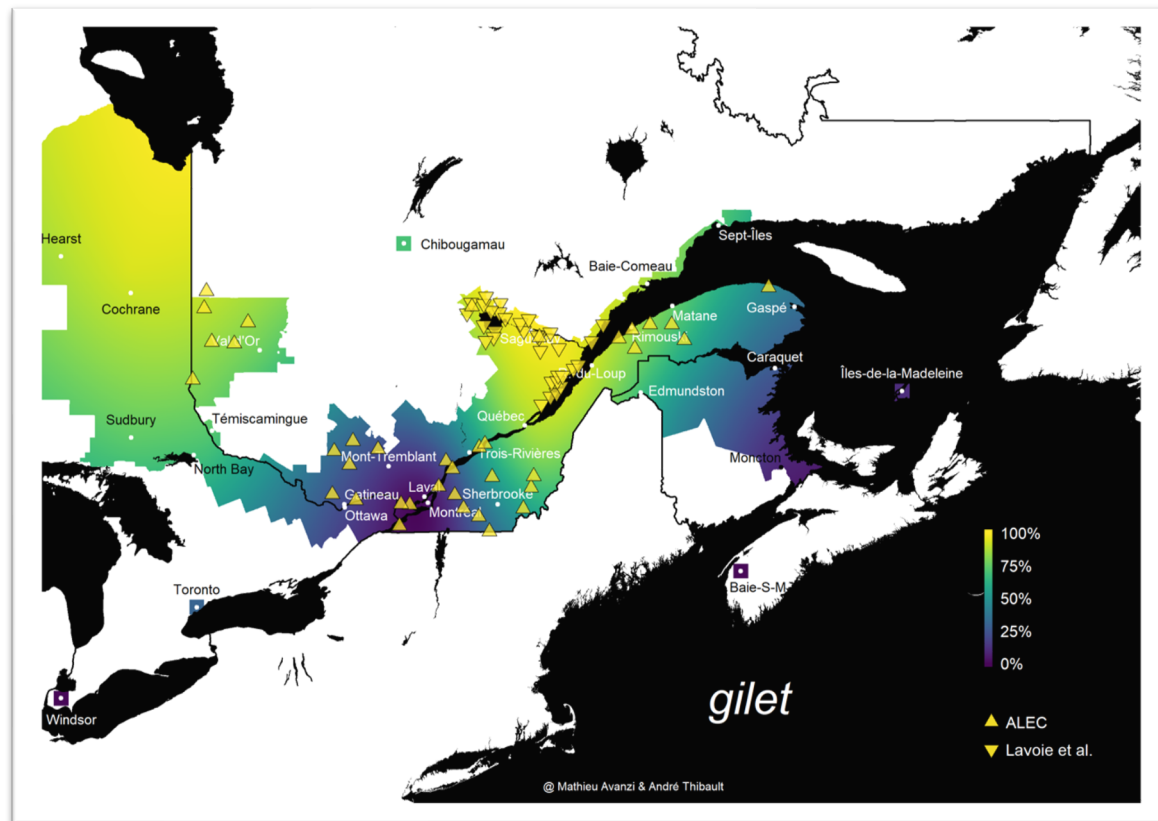


Figure 2. Aire d'extension et vitalité déclarée de l'utilisation du mot *gilet* dans l'est du Canada, enquêtes FDNR (2017) ; les points superposés sont tirés de l'ALEC (1980) et de Lavoie *et al.* (1985)

Dans l'ALEC, l'acception la mieux représentée est celle qui coïncide avec l'usage hexagonal, (*petit*) *gilet* « gilet d'homme [en parlant d'un complet] » mais ce n'est pas celle qui nous intéresse. Les données les plus pertinentes dans le contexte de la concurrence avec *chandail* sont les suivantes : ALEC 1915c, concept « chandail », *gilet de laine* ; ALEC 1921x, concept « chandail (de laine) », *gilet de laine* ; ALEC 1956a, concept « vêtement féminin d'hiver (en semaine) », *gilet de laine* ; ALEC 1957a, concept « vêtement féminin d'hiver (le dimanche) », *gilet de laine* ; ALEC 1986b, concept « vêtements d'enfant (hiver) : chandails », *gilet de laine* ; ALEC 1989, concept « vêtement d'enfant (autrefois) : chandail », *gilet*. On ajoutera à ces données celles tirées de Lavoie *et al.* 1985, question 2565, concept « pull-over, chandail ». L'addition de tous ces matériaux peut être visualisée sur la Figure 2. Le type *gilet* pour désigner un vêtement couvrant le torse mais qui n'est pas ouvert sur le devant est donc beaucoup mieux documenté dans l'atlantographie traditionnelle que son concurrent *chandail*, lequel n'avait guère la faveur des témoins ruraux et âgés à l'époque des enquêtes (années 1970 ; cinq attestations au total dans l'ALEC, éparpillées çà et là sur le territoire).

En ce qui concerne le bilan des attestations textuelles, on note d'abord que *gilet* n'est pas un francisme d'importation récente comme *chandail*, mais bien un mot que les colons ont apporté avec eux : d'abord sous la forme *gilette*, trahissant la prononciation de la consonne finale, déjà attestée en 1731, puis à nouveau en 1750, 1773-74 et 1775 (Juneau 1972, 190), puis sous la forme *gilet*, d'abord dans un texte de Montcalm (daté de 1756-1759), insérée dans une liste de fourniture de soldats. Ces premiers contextes minimalistes ne permettent toutefois guère de préciser la nature du référent. Après quelques attestations éparpillées au 19^e siècle, on commence à relever au début du 20^e siècle des contextes permettant d'identifier çà et là quelques sèmes définitoires : la lexie *gilet de laine*, de loin la plus fréquente (L. Hémon, 1916 ; F. Leclerc, 1949 ; J. Garneau, 1976 ; L. Caron, 1977 ; etc.) montre que ce vêtement est souvent un tricot ; cf. encore la lexie

gros gilet de lainage (M. Claudais, 1983). D'autres contextes suggèrent en outre que le gilet est un vêtement chaud (sème afférent) :

Le poêle rudimentaire, appelé *truie*, fume généralement et ne dégage pas une chaleur suffisante. Les hommes ont froid dès qu'ils s'en éloignent et grelottent sur leur couche, malgré les **gilets** et les épaisses camisoles. (P. Collet, 1965, *L'hiver dans le roman canadien-français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 141)

Comme il fait un peu frais, mon **gilet de laine** bleu foncé – celui qui m'a donné chaud quand j'étais marin – fera amplement l'affaire. Un soir de légère ivresse, je l'avais lavé dans une eau plutôt chaude. Résultat : un **gilet** aux mailles bien serrées, véritable forteresse contre le vent froid d'automne. (J. Bélanger, 1990, *Alexandra Wong*, Sillery, Septentrion, p. 40)

Cela dit, il peut aussi être fait de toile ou de fil, lorsqu'il s'agit d'un *p'tit gilet* :

A nous faisait [...] des **p'tits** [...] **gilets**, par exemp'. On appelait ça des frocs. A nous faisait des beaux **p'tits gilets** avec des manches, **p'tits gilets** avec des manches, là, barrés, une p'tite barre blanche, une p'tite barre [...] bleue comme ça, teints dans l'indigo, en touèl [= toile], en fil, en filasse, là. (*Archives de folklore*, 1961 env., coll. Pierre Perrault, 94 [Baie-Saint-Paul (Charlevoix)], inf. masculin)

En référence à un vêtement d'enfant, on a affaire ci-dessous à un sous-vêtement porté directement sur la peau (c'est en fait l'une des acceptions standard du mot selon le TLF) :

Les différentes pièces utilisées formant la lingerie intime du bébé sont les suivantes : [...] Le « corps » ou **gilet** de flanelle, de laine ou de coton, avec manches, était porté le plus souvent sur la peau [...]. (J.-Ph. Gagnon, 1979, *Rites et croyances de la naissance à Charlevoix*, Montréal, Leméac, p. 66)

Il existe aussi des attestations illustrant un autre sens standard du mot, celui de « pièce d'un complet, sans manches, porté sous la veste et boutonné sur le devant » :

Les cheveux en bataille, le visage rouge, son **gilet** et son veston déboutonnés, il est hagard. (A. Parizeau, 1983, *Côte-des-Neiges*, Montréal, Pierre Tisseyre, p. 34)

Peu à peu apparaissent les lexies *gilet de coton* et *gilet en coton ouaté* (le *sweatshirt* des Français) :

Denis grimpa l'escalier quatre à quatre jusque chez Martinek, son **gilet de coton** collé au dos par une grande tache d'humidité, et frappa à la porte. (Y. Beauchemin, 1989, *Juliette Pomerleau*, Montréal, Québec/Amérique, p. 381)

Je regarde avec regret mon **gilet en coton ouaté** qui fête ses quatorze ans. Quatorze années de fidélité absolue, plus que la plupart des mariages... (J. Bélanger, 1990, *Alexandra Wong*, Sillery, Septentrion, p. 40)

La documentation textuelle révèle donc un mot désignant des référents assez variés, ayant en commun d'être des vêtements pour couvrir le torse mais pouvant être ouverts ou pas sur le devant, en laine ou en coton, à manches longues ou courtes, portés directement sur la peau ou pas – en somme, une sorte d'hypéronyme (d'où le besoin de préciser : *gilet de laine*, *gilet en coton*, *petit gilet*, etc.). Rappelons que selon le TLF, les trois acceptions du mot en français d'Europe sont les suivantes : « élément du costume trois pièces », « maillot de corps » mais aussi « vêtement en laine tricotée, généralement à manches et boutonné sur le devant, couvrant le torse, porté par les hommes et les femmes » (ce qu'on appelle aussi un « cardigan »). Outre l'ancienne acception aujourd'hui désuète de « veston », ce n'est donc que l'acception de « pull » qui peut encore être considérée comme un québécoïsme.

Comment les sources secondaires rendent-elles compte de cette profusion sémantique ? Le discours des chroniqueurs sur ce mot est abondant mais très difficile à décoder, car leur métalangage n'est pas clair : on glose par ce que l'on imagine être le terme français « correct » mais sans définir celui-ci, et dans le pire des cas on ne sait pas bien si le discours porte sur l'usage québécois ou hexagonal des mots commentés. L'essentiel à retenir est que le mot a fait l'objet de critiques continues, de 1860 à env. 1960, et essentiellement en raison d'une confusion avec *veste* ou *veston* :

GILET et VESTE. Nous devons à la langue anglaise de ne pas désigner par leur propre nom ces deux vêtements. Le GILET est sans manches et se porte sous le surtout ou l'habit. La VESTE qui se porte ici est à manches et sans basques. En un mot, la VESTE est ce que nous appelons le GILET. (Gingras 1860, 20)

Il est vrai qu'en anglais nord-américain, *vest* désigne la partie d'un complet, sans manches, porté sous la veste et boutonné sur le devant, ce qui est peut-être responsable du fait que l'on emploie *veste* (et surtout *petite veste*) pour désigner ce qui est appelé *gilet* en France. En revanche, on ne comprend pas bien pourquoi l'influence de l'anglais aurait pu avoir comme conséquence que l'on appelle *gilet* ce qui est appelé en France *veste* ou *veston* (la langue anglaise ne connaissant aucune forme s'approchant de *gilet* et désignant un vêtement). À vrai dire, il pourrait bien s'agir en fait d'une survivance dialectale galloromane, car dans tout l'article du FEW (19, 199b-201a, YELEK), la seule forme désignant un vêtement muni de manches est la suivante : Vendée *žilēt* "paletot court". La Vendée ayant fourni un fort contingent de colons à la Nouvelle-France, la filiation entre les deux emplois est plausible.

Quoi qu'il en soit, cette acception continue, à la suite de Gingras, d'être épinglée par de nombreux chroniqueurs : Rinfret 1896, 113 (« **Gilet**. – Ce qu'on appelle ici, à tort, *gilet* est une *veste* ou un *veston* en français. Le *gilet* en France est ce qu'on appelle ici, à tort, *veste*. ») ; Dionne 1909, 356 ; Blanchard 1914, 160 (reprend Rinfret) ; Dagenais 1967, 337. Ce discours finit par se tarir car à vrai dire dans l'usage contemporain, selon notre expérience, *gilet* ne désigne absolument plus jamais une veste ou un veston, les mots *veste* et *veston* monopolisant désormais la désignation de ce référent. Il semblerait que le discours des chroniqueurs de langue ait réussi à venir à bout de cette acception.

Enfin, Usito distingue trois acceptions à l'entrée *gilet*, dont les deux premières sont partagées avec le français d'Europe : l'élément du costume trois pièces, et le cardigan. La troisième est celle qui nous intéresse, car elle est marquée « Q/C » : « tricot, à manches courtes ou longues, qui se porte sur la peau ou sur un autre vêtement », avec une grande richesse syntagmatique (*gilet à col rond, à col en V, à col roulé ; gilet en coton ouaté ; un petit gilet de coton ; un gros gilet de laine*). Dans cette acception, le mot est carrément présenté comme l'hypéronyme de plusieurs autres dénominations : *chandail, kangourou, polo, maillot, tee-shirt*. Enfin, une intéressante citation vient clore cette partie de l'article :

« Elle portait des jeans usés et, par-dessus son **gilet** mauve, un chandail de grosse laine écrute [*sic*] que Michel ne mettait plus, en ce sens qu'il le lui avait abandonné. »
(Fr. Noël, 1983).

On voit donc que pour certains locuteurs, les deux mots peuvent co-exister avec spécialisation sémantique, le « chandail » étant plus ample et tricoté en grosse laine, et pouvant donc s'enfiler par-dessus un « gilet » (surtout s'il s'agit d'un t-shirt). Il n'est toutefois aucunement fait mention d'une spécialisation régionale entre Montréal et Québec (pourtant révélée par les enquêtes FDNR, v. ici Figures 1 et 2).

Quoi qu'il en soit, on voit que *gilet* est un mot qui a longtemps été fragilisé par les campagnes des chroniqueurs, lesquels se focalisaient sur une acception aujourd'hui désuète mais sans attirer l'attention sur le fait que d'autres emplois du même mot en français québécois coïncidaient avec l'usage hexagonal. Par hypercorrection, les locuteurs auront peut-être jeté le bébé avec l'eau du bain en délaissant l'usage de *gilet*, toutes acceptions confondues, pour donner la priorité à un équivalent n'ayant jamais été stigmatisé, *chandail*. Le Tableau 1 ci-dessus montre que *gilet* ne représente qu'environ un dixième des attestations des quatre variantes testées dans les sources canadiennes d'Europresse en français – soit huit fois moins que *chandail*, et à peine deux fois plus que *pull*.

2.3 La variante *sweater*

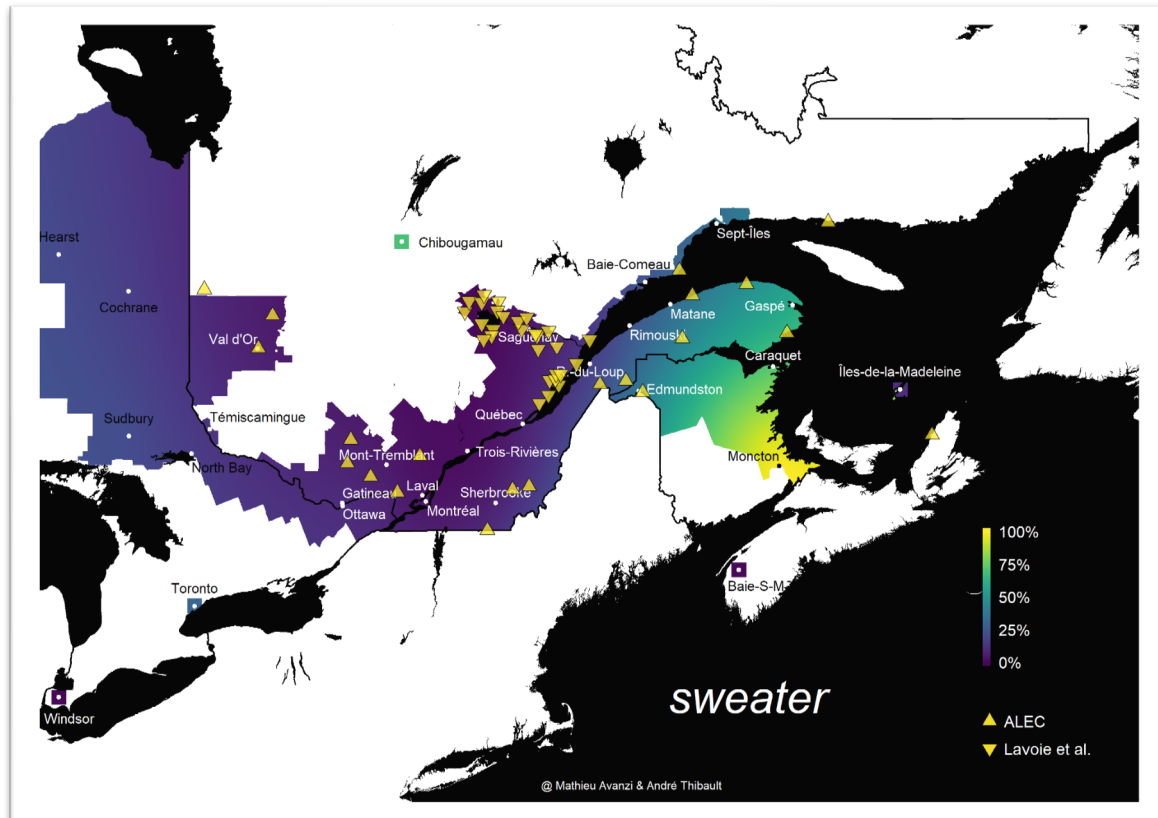


Figure 3. Aire d'extension et vitalité déclarée de l'utilisation du mot *sweater* dans l'est du Canada, enquêtes FDNR (2017) ; les points superposés sont tirés de l'ALEC et de Lavoie *et al.* (1985)

En anglais nord-américain, *sweater* est le terme le plus courant pour désigner un vêtement pour le torse non ouvert sur le devant, à enfiler par la tête⁸ ; bref, ce que l'on appelle un « pull(over) » en France. Dans l'atlantographie traditionnelle, il est beaucoup plus fréquent que *chandail*, et concurrence *gilet* ; des attestations en ont été relevées sur toutes les cartes suivantes : ALEC 1915c, concept « chandail » ; ALEC 1921x, concept « gilet d'homme (vocabulaire de contexte) » ; ALEC 1923x, concept « vareuse (vocabulaire de contexte) » ; ALEC 1956a, concept « vêtements féminins d'hiver (en semaine) » ; ALEC 1986b, concept « vêtement d'enfant (hiver) : chandails » ; ALEC 1989, concept « vêtements d'enfant (autrefois) » ; Lavoie 2564, concept « gilet (qui boutonne) » ; Lavoie 2565, concept « pull-over, chandail ». La superposition de tous les points d'enquête où le type a été relevé peut être visualisée sur la Figure 3 ci-dessus.

Contrairement aux archaïsmes et dialectalismes dont les plus anciennes attestations apparaissent déjà chez les premiers glossairistes au 19^e siècle, cet anglicisme apparaît d'abord, et massivement, chez des chroniqueurs de langue : Louis Fréchette (dès 1897), Philippe-J. Paradis (1907), et surtout l'abbé Blanchard (dès 1912). Il est attesté dans toute l'Amérique du Nord francophone (français laurentien, acadien, louisianais). Le premier glossaire traditionnel qui l'inclut à la nomenclature est le GPFC (1930), qui le définit ainsi : « Chandail, tricot, gilet de laine », ce qui ne nous aide pas vraiment à distinguer ces termes les uns des autres – on peut tout au plus constater qu'il s'agissait à l'époque de variantes en concurrence. Son absence de Dulong 1989 ainsi que du DQA 1992 (et à plus forte raison d'Usito) est probablement un indice de sa désaffection dans l'usage contemporain.

La double recherche (comme entrée ainsi que dans les citations) dans le fichier TLFG permet de recueillir quelques dizaines d'attestations de cet anglicisme lexématique. Les trois plus anciennes attestations remontent à 1897 et sont issues de la langue commerciale (plus précisément, des annonces dans la presse). Il n'est malheureusement pas facile d'identifier le référent désigné par le mot à partir des co-textes : « Camisoles (sweaters) pour jeunes gens » (*L'Événement*, 1^{er} février 1897, p. 3 ; mais que signifie ici « camisole » ?) ; « Habillements pour bicyclistes, bas, ceintures, sweaters et calottes pour tous les goûts » (*L'Événement*, 5 juillet 1897, p. 4) ; « SWEATERS pour GARÇONS 30 CTS [= cents]. Nous avons décidé de vendre sans réserve tout notre immense assortiment de sweaters [...]. » (*Le Soleil*, 23 janvier 1897, p. 2). Des graphies francisantes, déjà très anciennes, montrent que le mot s'est vite acclimaté au français québécois : « 1 soiteur 1.00 » (ANQ / Archives privées, 21 août 1898, Saint-Pamphile), « 1 Seweteure 1.00 » (ANQ / Archives privées, 21 sept. 1901, Saint-Pamphile), « 1 souhaiteur 1,50 » (ANQ / Archives privées, 4 sept. 1905, Saint-Pamphile) ; « un souaiteur carreaute » (*Le Goglu*, 4 oct. 1929, p. 5). Très tôt aussi apparaissent des binômes synonymiques qui montrent, comme déjà mentionné ci-dessus, que l'on a vite cherché à remplacer cet anglicisme par des équivalents français, *tricot* et surtout *chandail* (mais jamais *gilet*, qui désignait plutôt à l'époque un veston) : « [...] un tricot (sweater) » (*Le Lac Saint-Jean*, Roberval, 12 sept. 1907, p. 4) ; « Chandails (sweater) en laine fine bleu-marins [*sic*] pour garçons » (*L'Événement*, 4 sept. 1917, p. 4) ; « Bien des articles, pièces de lingerie et outils se disaient en anglais : [...] « swetteur » (chandail) » (M. Trudel, *Mémoires d'un autre siècle*, 1987, p. 52). On ajoutera à cette liste la citation humoristique déjà vue ci-dessus, de 1942, où l'on prétend vendre plus de chandails que de sweaters alors que les deux mots renvoient au même référent.

Dès 1916, Lionel Groulx présente le mot dans une liste d'anglicismes à bannir, mais sans préciser quel aurait dû être son équivalent français : « Mais voici qu'un bambin se hisse sur une chaise, face à toute la classe, une longue feuille de papier à la main. Il annonce : *Mots à bannir* : « coat, binder, shed, track, sweater [...] ». » (L. Groulx, *Rapailages*, 1916, p. 33). Certains co-textes nous renseignent un peu mieux sur la nature du référent, qui peut être en laine (« Sweater de laine » *Almanach du peuple Beuchemin*, 1939, p. 355 ; « mon sweater en laine d'habitant, tricoté au crochet » A. Brie, *Le père Tobie*, 2 fév. 1951, p. 2) ou comporter une fermeture-éclair (« Le zipper de mon sweater est brisé [...] » CLÉMENT, Jacques, *La Presse*, 28 mars 1942 p. 30). La toute dernière attestation de cet anglicisme remonte à 1987 (et ce dans un passage métalinguistique des mémoires de M. Trudel, v. ci-dessus), ce qui dénote une forte chute de son emploi dans la langue d'aujourd'hui. Cela est confirmé par le Tableau 1 ci-dessus, où *sweater* ne représente qu'une infime proportion des attestations des quatre variantes en concurrence testées dans Europresse.

3 Conclusion

Il semble bien s'agir d'un cas d'école où l'influence du discours hostile aux anglicismes (*sweater*) s'est soldée par le succès de *chandail* – un peu plus que de *gilet*, ce dernier ayant été critiqué par les chroniqueurs en raison du fait qu'une partie de ses emplois (le sens de « veston ») ne coïncide pas avec l'usage européen, ce qui a peut-être suffi à le faire tomber en disgrâce dans une partie du territoire, sauf dans la zone d'influence de la ville de Québec dont l'usage archaïsant de *gilet* affiche encore une belle résistance face au grand Montréal. Pourquoi *chandail* plutôt que *pull*, qui est la norme aujourd'hui en français d'Europe ? La réponse est évidente : les chroniqueurs de langue ne pouvaient guère proposer de remplacer un anglicisme (*sweater*) par un autre (*pull* ou *pullover*). Le champ était donc libre pour *chandail*. Le domaine acadien ayant été moins touché par l'influence des chroniqueurs de langue et, surtout, se trouvant en contact plus intense avec l'anglais, la variante *sweater* a pu s'y maintenir jusqu'à nos jours – en fort contraste avec la situation observée en français laurentien contemporain.

Références bibliographiques

- ALEC : v. Dulong / Bergeron (1980).
 Avanzi, M. / Thibault, A. (2018). Réflexions épistémologiques sur de nouveaux apports méthodologiques et empiriques à l'étude géolinguistique des français d'Amérique. *Actes en ligne du Congrès Mondial de Linguistique Française*. Mons (Belgique), mise en ligne le 9 juillet 2018.

- Avanzi, M. / Thibault, A. (2020). Cartographier les schibboleths phonétiques du français au Canada. Dans : W. Remysen / S. Tailleux (éds.), *L'individu et sa langue. Hommages à France Martineau*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 151-177.
- Avanzi, M. / Thibault, A. (2025). Le français du Saguenay–Lac-Saint-Jean : essai de caractérisation dialectologique sur la base d'enquêtes en ligne. Dans : L. Baronian / S. Tailleux (dir.), *Les français d'ici en mouvement : hier et maintenant*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 297-322.
- Blanchard, É. (1914). *Dictionnaire du bon langage*. Paris : Librairie Vic et Amat.
- Boulanger, J.-Cl. (dir.) (1992). *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui, langue française, histoire, géographie / culture générale*. Montréal : DicoRobert.
- Cajolet-Laganière, H. / Martel, P. / Masson, Ch.-É., avec le concours de L. Mercier. *Usito* [« un dictionnaire conçu au Québec pour tous les francophones et francophiles intéressés par une description ouverte du français »]. Sherbrooke : Université de Sherbrooke. <<https://usito.usherbrooke.ca/>>
- Dagenais, G. (1967). *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*. Québec / Montréal : Éditions Pedagogia.
- Dionne, N.-E. (1909). *Le parler populaire des Canadiens français ou Lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises [...]*. Québec : Laflamme & Proulx.
- DQA 1992 : v. Boulanger (1992).
- Dulong, G. (1989). *Dictionnaire des canadianismes*. Montréal : Larousse Canada.
- Dulong, G. / Bergeron, G. (1980). *Atlas linguistique de l'est du Canada. Le Parler populaire du Québec et de ses régions voisines*. Québec : Éditeur officiel du Québec. 10 vols.
- Europresse : banque de données textuelles de la presse contemporaine en ligne (<<https://www.europresse.com/a-propos-deeuropresse/>>
- FDNR : Français de nos régions. <<https://francaisdenosregions.com>>
- FEW : v. Wartburg, W. von (1922-2002).
- Fichier TLFQ : fichier lexical en ligne du TLFQ. <<https://www.fonds.tlfq.org/fichier-lexical>>
- Gallica : « Gallica est la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. Elle offre un accès libre et gratuit à plusieurs millions de documents numérisés de toutes époques et de tous supports. » <<https://gallica.bnf.fr/>>
- GDT : Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française ; accessible en ligne à l'adresse suivante : <<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca>>
- Gingras, J.-F. (1860). *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*. Québec : E.R. Fréchette.
- ILQ : Index lexicologique québécois en ligne du TLFQ. <<https://www.ilq.tlfq.org>>
- Juneau, M. (1972). *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies des documents d'archives*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Lavoie, Th. / Bergeron, G. / Côté, M. (1985). *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*. Québec : Gouvernement du Québec. 5 vols.
- OED : *Oxford English Dictionary* en ligne <<https://www.oed.com/?tl=true>>
- Remysen, W. / Thibault, A. (à paraître en 2026). Où en est la variation diatopique et diagénérative du français au Québec et en Acadie ? Quelques classiques revisités et quelques nouveautés. Dans : M. Avanzi / C. Rumpf / A. Thibault (coord.), *Panorama des recherches en lexicographie différentielle française à l'ère du numérique*, numéro spécial de *Études de linguistique appliquée*.
- Rézeau, P. (1996). L'annuaire téléphonique de Québec : un surprenant gisement lexical. Dans : Th. Lavoie (éd.), *Français du Canada – Français de France. Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*. Tübingen : Niemeyer, 137-156.
- Rinfret, R. (1896). *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*. Montréal : Cadieux & Derome.
- Thibault, A. / Avanzi, M. (2023). Temps, espace et politique : le témoignage des créoles et des français expatriés sur la diffusion des innovations impulsées par le centre. *Revue de linguistique romane* 87, 23-73.
- TLF : Imbs, P. et al. (éd.) (1971-1994). *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*. Paris : Éd. du CNRS. 16 vols.
- TLFQ : Trésor de la langue française au Québec. <<https://www.tlfq.org>>
- Usito : v. Cajolet-Laganière et al.
- Wartburg W. von et al. (1922-2002). *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen wortschatzes*, Bonn / Heidelberg / Leipzig-Berlin / Bâle : Klopp / Winter / Teubner / Zbinden. 25 vols.

¹ Essentiellement, il s'agit de l'ALEC et de Lavoie et al. 1985.

² C'est-à-dire les textes (littéraires, journalistiques, documentaires, etc.), sollicités le plus souvent à travers le fichier lexical en ligne du TLFQ, Europresse et Gallica.

³ La nomenclature de la quasi-totalité du corpus lexicographique portant sur les français d'Amérique est disponible à travers la consultation de l'ILQ. Cette ressource renvoie entre autres au discours de nombreux chroniqueurs de langue.

⁴ V. le site « Français de nos régions » (<<https://francaisdenosregions.com>>).

⁵ À peine une petite poignée d'attestations : ALEC 1915c, concept « chandail », point 162 ; ALEC 1956a, concept « vêtements féminins d'hiver (en semaine) », point 152 ; ALEC 1989, concept « vêtements d'enfant (autrefois) », points 2, 55, 157.

⁶ Ont été mis de côté dans la recherche les lexies suivantes : *gilet(s) jaune(s)*, *gilet(s) de sauvetage* et *gilet(s) pare-balles* ; elles ne relèvent pas du domaine conceptuel de la mode et ne se trouvent donc pas en concurrence avec les autres lexies. Malgré cette précaution méthodologique, le type *gilet* représente pratiquement la moitié de toutes les attestations dans ce champ sémantique. Le mot semble encore très bien implanté en France dans le lexique de la mode, mais se partage les catégories référentielles de façon complémentaire avec son concurrent *pull* : ce dernier désigne un vêtement qui n'est pas ouvert sur le devant, contrairement à *gilet*.

⁷ Le stimulus visuel de l'enquête FDNR représentait un pull prototypique, c'est-à-dire à manches longues, et non un t-shirt à manches courtes.



⁸ « A woollen vest or jersey worn in rowing or other athletic exercise, originally [...] in order to reduce one's weight; now commonly put on also before or after exercise to prevent taking cold. Hence a similar garment for general informal wear; a jumper or pullover. » (OED on-line s.v. *sweater* 7.b.).